



LA CROIX DU NORD

EDITION DE ROUBAIX

XII^e Année

Grande-Rue, 84

CONDITIONS :
 Par la Poste : Coeur de Nonneville ;
 Un an, 14 fr. ; Six mois, 7 fr. ; Trois
 mois 4 fr. — Coeur de Nonne, de Paris ;
 Un an, 20 francs ; Six mois 10 francs ;
 Trois mois 5 fr. — Départements
 métroplites : port en sus.
 Conditions spéciales aux Comités.

PUBLICITE :
 Annonces : 0 fr. 20 la ligne.
 Réclamations : 0 fr. 75 la ligne.
 Petites divers : 1 fr. 50 la ligne.
 Locales : 3 fr. la ligne.
 Les annonces sont reçues aux bu
 reaux du journal.

CHRISTUS VINCIT, REGNAT, IMPERAT
 Nous vous reconnaissons comme notre Sou-
 verain Seigneur et Maître et comme Chef
 suprême de la Patrie Française.

PETIT CALENDRIER
 Jeudi 2. — St-Athanase. — Ador. Jellmeis,
 La Croix, Sin-le-Noble (Petites Soeurs des Pauvres)
 Soleil : lever 4 h. 41, coucher 7 h. 14. — Lune :
 lever 6 h. 18 s., coucher 3 h. 50 m.
 Lune : pleine lune le 3 ; dernier quartier le 11.
 BAROMETRE du Jeudi (2 h. du matin) : 760 -/-(
 Hier 765). Temps beau.
 Paris (1 h. mat.) Tour Eiffel, Barom. 765, max.
 14 ; min. 10. Temps beau.
 Vendredi 3. — Inv. Sainte-Croix. — Ador.
 Bailleul (Dames de St-Maur), Bequel.
 Soleil : lever 4 h. 39, coucher 7 h. 15. — Lune :
 lever 7 h. 19 s., coucher 4 h. 17 m.

A PROPOS des Retraites ouvrières

De même que la loi sur les Associations est remplie d'atteintes à la liberté, met en péril la prospérité et l'influence nationales, présentera mille et une difficultés d'application, ainsi le projet Guieysse sur les retraites ouvrières offre de nombreuses anomalies et rencontrera des obstacles tels que les avantages espérés pourraient bien se traduire en sérieux embarras, sinon en complète impuissance.

Nous avons parlé de l'exclusion dont sont frappés les ouvriers agricoles et du privilège de la loi réservée aux ouvriers de l'industrie. Nous ne reviendrons pas sur cet inconvénient déjà capital en soi.

Examinons d'abord comment se constitue la retraite projetée en faveur de l'ouvrier.

Chacun de participants doit verser 0.05 par jour s'il a moins de 18 ans ou gagne moins de 2 fr. ; 0.10 par jour s'il a plus de 18 ans ou gagne plus de 2 fr. Le patron verse la même somme que chaque ouvrier. L'Etat fait le reste pour assurer au participant une retraite de 300 fr. à 65 ans.

L'ouvrier qui travaille 300 jours par an et qui prélève 0.10 sur son salaire quotidien aura versé 30 fr. au bout de l'année ; et, en admettant qu'il ait régulièrement effectué des versements pendant 40 ans, sa part de contribution personnelle dans la constitution d'une retraite de 300 fr. sera de 1.200 fr.

Ces dix centimes quotidiens, contribution insignifiante pour le célibataire, peuvent devenir très onéreux à l'ouvrier père de famille. Que devient le principe démocratique de l'impôt proportionné aux charges ? N'y aurait-il pas lieu de relever le versement du célibataire et d'abaisser d'autant celui du père de famille ?

A-t-on songé au poids dont pèseront sur le budget patronal les parts que devra fournir le chef d'industrie ?

Celui qui occupe cent ouvriers, aura dû verser annuellement 3.000 francs, et au bout des mêmes quarante ans, sa part contributive personnelle dans la retraite de chacun de ses ouvriers sera de 120.000 francs.

C'est un impôt nouveau qui viendra s'ajouter aux frais généraux où les impôts de tous genres entrent déjà dans une si grande proportion. N'aura-t-il pas une sensible et fâcheuse répercussion sur le travail et sur les salaires ?

Est-ce bien le moment d'aggraver les charges en cette période de crise où les affaires sont difficiles et les chômages menaçants ?

Autre difficulté.
 Le rapport Guieysse prévoit sept millions d'ouvriers versant chaque jour dix centimes. Ce qui fait sept cent mille francs. Les patrons versent une somme égale de sept cent mille francs. Voilà donc une recette quotidienne de 1.400.000 francs. En cent jours elle atteint 140 millions.

Que deviendra cette somme jusqu'au moment où les participants auront à faire valoir leurs droits à une retraite soit totale soit proportionnelle, suivant leur âge.

Immobilisera-t-on dans une caisse d'Etat ces capitaux considérables ? En laissera-t-on le libre emploi à l'Etat ? Ce qui serait une négligence d'un côté, devient de l'autre un danger.

L'Etat est déjà comptable des fonds des caisses d'Epargne. Mettre à sa disposition les fonds des caisses de retraites, ce serait aggraver à plaisir une situation déjà critique.

M. Guieysse prévoit qu'au moins dans les premières années, cette double contribution des ouvriers et des patrons sera insuffisante à fournir les 300 fr. de retraite, et il charge l'Etat de fournir la différence, laquelle pourra s'élever à la somme de 25 millions.

Où les trouver ?

Dans le budget ? Il a perdu toute élasticité, tant on lui fait porter le maximum de charges. Il se solde déjà maintenant en déficit, et les recettes, au lieu de donner des plus-values sur les prévisions budgétaires, demeurent en-dessous des chiffres sur lesquels on croyait pouvoir compter.

Faudra-t-il donc recourir à de nouveaux impôts ou à l'aggravation de telle ou telle taxe déjà existante ?

Qui paiera la plus grosse part de ces nouvelles charges ? Les patrons.

Une première fois ils paieront comme patrons, une seconde fois comme contribuables : n'est-ce pas un peu trop ?

L'Allemagne, dont les finances sont en meilleure posture que les nôtres, où les impôts sont moins lourds et répartis sur une population plus considérable, l'Allemagne, disons-nous, y est allé moins grandement dans l'organisation de la caisse de retraites ouvrières.

Le maximum est de 175 francs au lieu de 300, et par suite la part de l'Etat se trouve réduite à 30 millions. L'écart est sensible et rend l'institution de la caisse moins lourde et plus pratique.

La France devrait profiter de cette expérience.

Pourquoi vouloir créer d'emblée un organisme aussi considérable et aussi coûteux ? Ne serait-il pas préférable de commencer sur des bases moins larges et mieux proportionnées avec les moyens que présentent les ressources du pays ?

Certes personne plus que nous n'est partisan de l'amélioration du sort des travailleurs ; personne plus que nous ne désire que la paix et le pain de leurs vieux jours soient assurés.

Mais ce ne serait vraiment pas marcher vers ce but que de voter tel quel ou à peu près le projet Guieysse.

Rien ne sert de promettre, si l'on ne peut tenir, et, pour tenir les promesses que les travailleurs attendent de la caisse des retraites, il faut avant tout se assurer le fonctionnement autrement que par des ressources précaires d'un budget démesurément chargé.

Faire peu et bien et pour longtemps avec réserve de faire plus et mieux dès qu'on le pourra : Voilà ce que dit le bon sens.

DERNIER ÉCHO DE LOURDES

Plusieurs pèlerins du Nord qui ont fait partie du 2^e national des hommes m'ont demandé de vouloir bien nous faire l'interprète de leur reconnaissance envers nos dévoués directeurs du Pèlerinage.

J'accepterais bien, mais je les connais ils ne voudront pas m'écouter et j'entends d'ici le P. Vallin, qui a organisé la marche du train ; Dieu sait au milieu de quelles difficultés :

— Ta, ta, ta ! dites-leur que je suis bien content que leur voyage ait réussi et que je suis tout prêt à recommencer une nouvelle expédition.

Et M. Boedi, le curé d'Estaires, qui nous a conduits avec cet entrain, cette autorité de capitaine, cette douceur martiale qu'on connaît ne manquerait pas de me répondre :

— C'est bon ! qu'ils viennent encore à Lourdes et qu'ils prient bien la Sainte Vierge, c'est tout ce que je demande en fait de reconnaissance.

Pour moi, disait l'abbé Dubois, je ne désire qu'une chose, c'est que les pèlerins chantent de tout leur cœur dans leurs villages et dans leurs villes nos cantiques de Lourdes, qu'ils les apprennent aux autres, à ceux qui se préparent pour le mois d'août mais surtout qu'ils les chantent en mesure.

Et je comprends cela.

En somme, si nos directeurs se sont donné beaucoup de peine pour organiser et pour conduire notre pèlerinage, ils savaient qu'ils travaillaient pour la gloire de la T. S. Vierge et pour le plus grand bien des âmes.

Leur grande récompense est de pouvoir se dire qu'ils n'ont pas peiné en vain.

Certes, les douces et pleuses impressions ressenties par les pèlerins font du bien aux âmes, raffermissent la foi, réconfortent les cœurs ; le récit de ces splendides manifestations propage à travers tout le pays le mouvement vers Lourdes et développe la dévotion envers la T. S. Vierge.

Or, nos pèlerins ne se feront pas faute de raconter ce qu'ils ont vu, de dire comment l'on prie à Lourdes, comment la France fidèle y chante sa foi et ses espérances, comment surtout aux pieds de la Sainte Vierge on se retrouve chrétien, sans respect humain, sans faiblesse, prêt à lutter contre les ennemis de la France.

De tout le bien produit par le Pèlerinage de Lourdes, nos directeurs auront leur part, la part que Dieu mesure aux efforts et au dévouement de chacun, et c'est là la seule récompense qu'ils ambitionnent.

Toutefois si quelque pèlerin ou pèlerine de Lourdes désirait savoir ce qui peut être agréable, comme témoignage de reconnaissance, aux organisateurs, je lui dirais : Allez-les à garnir leurs autels portatifs de tout ce qui est nécessaire pour célébrer la messe : ornements, linges, aubes, burettes, etc.

Mais de ceci je parlerai une autre fois.

STÉPHANE.

ÉCHOS

CONCOURS GÉNÉRAL
 Le concours général entre les élèves des Institutions libres d'enseignement secondaire du Nord et du Pas-de-Calais est fixé cette année au mardi 26 et mercredi 27 juin.

Les compositions ont lieu à la bibliothèque des Facultés catholiques.

Le mercredi 26, a lieu également, dans les collèges mêmes, le concours d'arithmétique, inauguré pour la première fois l'an dernier, entre tous les élèves de cinquième et de sixième.

LES SORBIÈRES DE LA COMPAGNIE DU NORD
 A la fin de l'année dernière, l'Union commerciale de l'arrondissement de Lille, à la suite des plaintes parvenues à son Comité, a signalé à la Compagnie du chemin de fer du Nord, la mauvaise écriture des employés chargés de rédiger les pièces remises au public. Cette mauvaise écriture provoque souvent des erreurs ou tout au moins des recherches très ennuyeuses.

M. l'inspecteur principal de Lille a répondu que la Compagnie avait déjà mis en service des machines à écrire dont l'emploi se développait de jour en jour.

Cette innovation sera très bien accueillie ; mais, en attendant qu'elle se généralise — ce qui sera sans doute assez long — il serait à désirer que les pièces manuscrites fussent

toujours d'une écriture lisible, non seulement dans les gares du réseau du Nord, mais aussi dans celles des autres Compagnies qui sont en relations quotidiennes avec le Nord.

Aussi le Conseil général, sur la proposition de M. Emile Sorive, a-t-il appelé l'attention du Ministre des Travaux publics sur cette question, en le priant d'en faire remarquer l'importance aux diverses Compagnies de chemin de fer.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Suite aux dépêches de la « Croix de Paris »

M. Ballay, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, a été reçu par le ministre des colonies, avec lequel il s'est longuement entretenu de la situation politique et civile du Sénégal.

Gravosa. — M. Waldeck-Rousseau est arrivé ici mercredi soir ; il part ce matin pour Spalatro.

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT contre le Maire d'Alger

Paris. — Dans une interview, M. Ed. Drumont a déclaré que la plus grande part de responsabilité incombait à M. Lutaud, préfet d'Alger, qui aurait constamment joué le rôle d'agent provocateur. Si M. Jonnard ne retourne pas en Algérie, ce sont les actes de M. Lutaud qui l'auront dégoûté.

Tant que M. Lutaud sera préfet d'Alger, dit M. Drumont, l'état de choses actuel se perpétuera et l'anarchie régnera.

Alger. — D'accord avec l'autorité militaire, le gouverneur général a pris l'arrêté suivant :

« Est interdit tout attroupement sur la voie publique ; après les sommations requises, tout attroupement sera dissipé par la force.

« Toute réunion publique ayant pour objet d'exciter les citoyens les uns contre les autres ou contre l'autorité est interdite et sera immédiatement dissoute.

« Tout propriétaire de café ou de lieu de réunion contraire à la loi de 1891, encourra les mesures prévues par la loi.

« Tout indigène ou tout étranger qui aurait troublé la paix publique sera l'objet de telles poursuites que de droit.

« JONNART.

« Antibes, 1^{er} mai ».

Alger. — Mercredi après-midi une grande animation n'a cessé de régner dans la ville mais aucun incident ne s'est produit.

Des détachements de chasseurs et de zouaves sont placés dans tous les centres importants ; des patrouilles de cavalerie circulent constamment.

L'état des deux frères Régis n'inspire aucune inquiétude, le maire d'Alger se ressent plutôt de l'état de surexcitation où l'ont jeté les événements. L'état de M. Frébois est plutôt alarmant.

LES MINEURS ANGLAIS

Londres. — Un vir mécontentement règne parmi la Fédération des mineurs d'Angleterre qui s'est réunie mercredi.

Les délégués de toutes les parties du Royaume-Uni ont décidé la grève générale si le nouveau droit sur les charbons, causé par la guerre du Transvaal, est appliqué.

Les délégués se réuniront le 7 mai pour la fixation définitive de la grève.

Anglais & Boers

Lodres. — Le Sun affirme que les ministres ont été convoqués en Conseil de Cabinet, mais que lord Salisbury n'y assistait pas soi-disant pour raison de santé.

On dit que des trahissements sérieux existaient entre lord Salisbury et M. Chamberlain causés par la guerre Sud-Africaine.

On ajoute qu'on a remarqué que lord Kitchener a fait supprimer, depuis quelque temps, toutes les dépêches au sujet de Botha, Delarey et Viljoen ; on en conclut que lord Kitchener semble préparer un grand coup...

Prétoria. — Lord Kitchener télégraphie à La colonne Grenfell a attaqué les Boers à Bergplaats, près de Halvertsbag. Les Boers avaient plusieurs canons dont un long-tom qui a été tué ; les boers se sont alors retirés laissant 50 prisonniers.